

T 1430618 SIA 01

ETAT FRANCAIS  
REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE **PLAN ÉTABLI**

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

**ARRÊTÉ.**

Secrétaire d'Etat à  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments nat  
rels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire  
pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments nat  
rels et des sites de  
Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par  
application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la  
conservation présente un intérêt général les abords  
de l'église et du cimetière de SACCOURVIELLE (Haute-  
Garonne) comprenant les parcelles cadastrales n° 153  
154.157p.170.174, appartenant à :

- BOURDETTE Jean dit CAMON - SACCOURVIELLE 174
- DUTREY Pierre ..... 157
- GOUASQUET Pierre - SACCOURVIELLE ..... 153.1
- MENGARDUQUE Martine - SACCOURVIELLE .... 170

La mesure vise les immeubles bâtis (façades, élé-  
vations et toitures) à l'exclusion de l'église class  
sis dans le périmètre défini par :

- à l'ouest, les contours ouest des constructions  
élevées sur la parcelle 170;

85-385-J. 4973-38. [36292-2]

.....

- au nord, une ligne séparant les parcelles I70 et I57 puis les contours extérieurs de la construction de la parcelle I57 située au bord de la place;

- à l'est, le chemin GC N° 5I, le contour est de la parcelle I53;

- au sud, les contours sud des parcelles n° I53, I54, I74, le GC 5I jusqu'au contour ouest de la parcelle I70, origine du périmètre.

. . . . .

. . . . .

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de SACCOURVIELLE et aux propriétaires intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

18 JUIN 1943

Par délégation,  
Le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire Général  
des Beaux-Arts,

